

AOC-217 Code de doc. : JPF  
Rev. 4-23  
Page 1 sur 1  
Commonwealth du Kentucky  
Cour de justice [www.kycourts.gov](http://www.kycourts.gov)  
KRS 383.240



**FORCIBLE  
DETAINER  
JUDGMENT**

**JUGEMENT DE  
DÉTENTION  
PAR LA  
FORCE**

Affaire n° \_\_\_\_\_  
Tribunal \_\_\_\_\_ District \_\_\_\_\_  
Comté \_\_\_\_\_  
Division \_\_\_\_\_

PLAIGNANT

OPPOSÉ À

DÉFENDEUR(S)

Cette cause devant être entendue et toutes les parties étant dûment présentes devant le tribunal. Le tribunal, ayant entendu les témoignages et les arguments, et étant, par ailleurs, suffisamment avisé. IL EST PAR LES PRÉSENTES ORDONNÉ ET ADJUGÉ CE QUI SUIT :

Que le(s) défendeur(s) est (sont) coupable(s) de détention par la force et que le plaignant se voit restituer les locaux situés dans le Comté de \_\_\_\_\_ à :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le(s) défendeur(s) est (sont) sommé(s) de quitter ladite propriété dans les sept jours suivant l'applicabilité du présent jugement.

Le tribunal accorde en outre au plaignant les dépens du présent recours.

Si un accord de règlement relatif à la détention par la force (AOC-218) a été signé et enregistré auprès du greffier de comté par les parties, lesdites conditions sont incorporées aux présentes et toutes les parties sont tenues de s'y conformer.

**CHACUNE DES PARTIES PEUT FAIRE APPEL DANS LES SEPT JOURS SUIVANT L'APPLICABILITÉ DU PRÉSENT JUGEMENT.**

Date : \_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_\_. \_\_\_\_\_ Le juge

Distribution : Dossier judiciaire  
Plaignant  
Défendeur